



Faculté des études supérieures

Les maîtrises sans mémoire

**Avis de la Faculté des études
supérieures**

Le 30 septembre 2009

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
MANDAT DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES....	4
INTRODUCTION	5
ÉLÉMENTS DÉGAGÉS DE LA CONSULTATION DE 2007	6
DÉMARCHE D'ANALYSE	7
1. Des données sur les programmes de maîtrise avec et sans mémoire	7
2. La désignation, la composition et les objectifs des programmes de maîtrises sans mémoire à l'Université Laval.....	9
2.1. Les activités de formation à la recherche d'après le Règlement des études	10
2.1.1. L'essai.....	10
2.1.2. Le rapport de stage	11
2.1.3. Le rapport de projet d'intervention.....	12
2.2. Les travaux du Comité des maîtrises sans mémoire	14
3. Des axes de formations dans les programmes de maîtrise sans mémoire	15
4. Vers une valorisation des maîtrises avec essai et de leur encadrement	18
5. Vers une désignation plus appropriée des programmes de maîtrise sans mémoire.....	19
6. Recommandations	20
7. Sources de références	21

REMERCIEMENTS

Afin d'élargir le débat et de stimuler la réflexion au sujet des maîtrises sans mémoire, la Faculté des études supérieures a mis sur pied à l'automne 2008 un comité consultatif formé de trois professeurs et de deux étudiants inscrits dans des programmes de maîtrise sans mémoire aux cycles supérieurs. Ce comité s'est réuni à cinq reprises au cours des sessions d'automne et d'hiver (2008-2009). Une attachée de recherche et de planification a également participé aux travaux du comité au niveau de la collecte et de l'analyse des documents pertinents. La Faculté des études supérieures tient à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin dans ce dossier.

Les personnes suivantes ont participé aux travaux du comité, piloté par le vice-doyen de la Faculté des études supérieures, monsieur Fernand Gervais.

- Monsieur Serge Desgagné, professeur au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage.
- Monsieur Alain Lavigne, professeur au Département d'information et de communication.
- Monsieur Hicham Ech-Chatoui, étudiant à la Faculté des sciences de l'administration.
- Monsieur Éric Kavanagh, professeur à l'École des arts visuels.
- Monsieur Vincent Mauger, étudiant à l'École des arts visuels.
- Madame Pauline Verge, attachée de recherche et de planification, Faculté des études supérieures.

MANDAT DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

En septembre 2008, la doyenne de la Faculté des études supérieures a confié le mandat au vice-doyen en poste de formuler un avis sur la désignation, la composition et les objectifs des programmes de maîtrises sans mémoire, et plus spécifiquement de baliser l'encadrement des productions écrites exigées dans le cadre de ces derniers. Le mandat en question concernait essentiellement les « *Activités de formation à la recherche* » contenues dans ces programmes tel que décrites dans le Règlement des études aux articles 154 et 155. En d'autres termes, il visait un examen approfondi de l'essai et du rapport de stage ou d'intervention professionnelle dans l'optique d'une plus grande cohérence des éléments de leur contenu.

Le rythme de création de nouveaux programmes de maîtrises sans mémoire s'est maintenu au cours des quinze dernières années, au même titre que leur popularité grandissante dans certains secteurs. On observe aujourd'hui sur le campus une quantité et une variété impressionnantes de programmes de toutes sortes, et le moment semble propice pour examiner l'état des lieux et réajuster si nécessaire la composition des programmes face aux nouvelles réalités.

Le but de ce rapport est de pousser un cran plus loin la réflexion amorcée depuis quelques années à la Faculté des études supérieures. Voilà pourquoi nous l'avons structuré de façon à refléter la progression des échanges sur ce sujet. Ainsi, nous débuterons par un survol des démarches et des études qui ont précédé notre initiative, puis nous enchaînerons avec la présentation de données factuelles sur ces programmes et une description des productions écrites proposées dans chacun de ceux-ci. Nous rendrons compte ensuite des échanges et de l'analyse effectués dans le cadre des travaux du chantier des maîtrises sans mémoire. Nous concluons enfin avec une série de recommandations concernant ces programmes.

INTRODUCTION¹

En 2004, la Commission des affaires étudiantes déposait au Conseil universitaire un document portant sur la persévérance et la réussite aux 2^e et 3^e cycles, où elle recommandait expressément que « l'Université Laval favorise le développement des programmes de maîtrise de type professionnel et fasse connaître leur existence aux étudiants de premier cycle² ». Par ailleurs, un certain nombre de directions de programme formulaient des commentaires à propos de la valeur accordée à la maîtrise sans mémoire, en soulignant notamment les disparités qui existent lors de l'évaluation des maîtrises avec mémoire et celles avec essai, avec stage, avec stage et essai ou essai-stage. La Faculté des études supérieures jugea alors opportun de se pencher sur les modalités de gestion de l'ensemble des maîtrises sans mémoire et d'amorcer une réflexion sur leur statut par rapport aux maîtrises avec mémoire.

En 2005, le Conseil de la Faculté des études supérieures inscrivait à son ordre du jour la question de la valorisation des programmes de maîtrise sans mémoire. Un premier état de la situation permettait de conclure que l'Université Laval devait examiner de plus près la désignation, les objectifs, la composition ainsi que les modalités de gestion de ces programmes dont la nomenclature devenait ambiguë et ne pouvait être transposée dans le nouveau système de gestion des études.

C'est en lien avec ces préoccupations qu'en 2007, une consultation sous forme de groupes de discussion a été menée auprès des directeurs et directrices de programme de maîtrise sans mémoire, dans le but de redéfinir une vision commune de la formation à la maîtrise et d'améliorer la mise en valeur des programmes.

Un questionnaire a ainsi été élaboré et transmis aux personnes ayant accepté de participer à la consultation. Trois groupes réunissant des représentants de divers secteurs disciplinaires avaient alors été formés. Au total, une trentaine de personnes ont participé aux discussions, d'une durée d'une heure et demie chacune, qui se sont

¹ La section qui va suivre reprend des extraits d'un document produit à la Faculté des études supérieures dont voici la référence : Document « Consultation sur les programmes de maîtrise sans mémoire, Constats et perspectives » FÉS 28-03-2008.

² *Avis de la Commission des affaires étudiantes - Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études*, volet 2 « Persévérance et réussite aux 2^e et 3^e cycles », Conseil universitaire, 2 mars 2004.

tenues les 29, 30 octobre et 8 novembre 2007. Les membres du Conseil de la Faculté des études supérieures ont également été consultés sur les mêmes questions. Voici maintenant les aspects principaux dégagés de cette opération.

ÉLÉMENTS DÉGAGÉS DE LA CONSULTATION DE 2007

Selon les personnes interrogées, le langage public institutionnel et communément partagé devrait être orienté, non pas en fonction des outils qui permettent d'atteindre les objectifs de formation (essai, stage, projet d'intervention, cours), mais plutôt en fonction d'une typologie qui rende compte de la finalité des programmes et du type de compétences à développer.

Par ailleurs, les personnes consultées désiraient une grande flexibilité dans la désignation publique des programmes. Elles souhaitaient également avoir accès à des balises claires quant aux démarches entourant l'essai afin d'éviter les écarts trop grands dans les pratiques. Le fait que la même démarche soit exigée pour un essai de 6, 12 ou 15 crédits en laissait plus d'un sceptique. En bref, les intervenants désiraient un langage institutionnel cohérent, significatif et compréhensible en regard de ce type de maîtrise. Un constat d'ambiguïté s'était dégagé de la consultation à propos de la définition d'un essai, d'un stage ou d'un rapport. Le souhait largement exprimé à cet effet, était de clarifier les étapes de la démarche : plus particulièrement de l'essai, de la fixation du nombre de crédits, de la précision quant au résultat attendu, de la formalisation des modalités de rédaction et de la précision des exigences des différents comités d'évaluation.

DÉMARCHE D'ANALYSE

Voilà donc, réunis sous forme de tableau, les éléments qui ont servi de point d'ancrage à la démarche de réflexion que nous avons entreprise sur les maîtrises sans mémoire.

1. Une distinction plus claire entre l'essai, le rapport de stage et le rapport d'intervention.
2. Un langage institutionnel cohérent significatif et compréhensible.
3. Une typologie liée à la finalité des programmes et aux compétences à développer.
4. Des balises claires en ce qui concerne le poids accordé à l'essai.
5. Une valorisation plus grande de l'encadrement des essais.

1. Des données sur les programmes de maîtrise avec et sans mémoire

Dans un premier temps, des données ont été colligées à propos des programmes de maîtrises sans mémoire à l'Université Laval. Un portrait global des programmes et des effectifs en cause fournit un éclairage sur l'ampleur et les particularités du phénomène.

En 2008-2009, on dénombrait à l'Université Laval 95 programmes de maîtrises sans mémoire regroupant un total de 2381 étudiants. Dans des proportions presque identiques, les programmes de maîtrise avec mémoire regroupaient pour leur part 2155 étudiants répartis dans 87 programmes. On observe de part et d'autre peu de variation dans les effectifs étudiants au cours des cinq dernières années et il en est de même pour la répartition de ces étudiants au sein des différentes facultés où se logent ces programmes. Dans le cas des maîtrises avec mémoire, plus de la moitié des effectifs étudiants (1379) sont répartis dans quatre Facultés, soit celles de sciences et génie, de lettres et de sciences sociales et de médecine. La situation est quelque peu différente dans le cas des maîtrises sans mémoire alors qu'à elle seule, la Faculté des sciences de l'administration regroupe plus de la moitié des étudiants inscrits en 2008-2009, soit 1456. Ces données correspondent, dans des proportions

semblables, à ce que l'on observe dans l'ensemble des universités au Québec (cohorte 2000, État de la situation de la maîtrise au Québec)³.

Trois éléments attirent notre attention dans les données qui précèdent: 1) le nombre important de programmes de maîtrises sans mémoire; 2) le nombre constant d'étudiants inscrits dans ces programmes depuis quelques années ; 2) le fait que la majorité des programmes et des étudiants sont logés dans des secteurs dits professionnels.

Toutes les Facultés de l'Université Laval, sans exception, offrent des programmes de maîtrise sans mémoire de différents types (voir tableau 1), le plus grand nombre de ces programmes se retrouvant, à la Faculté des sciences de l'administration (23)⁴ et aussi à la Faculté des sciences et génie (12).

Tableau 1 : Différentes formules de maîtrises sans mémoire

Maîtrise avec essai	Maîtrise avec stage⁵
Maîtrise avec projet d'intervention et essai	Maîtrise avec stage et essai
Maîtrise avec projet d'intervention	Maîtrise avec essai-stage
Maîtrise avec récital	Maîtrise avec essai ou essai-stage
	Maîtrise avec essai (projet)

Les programmes de maîtrise comportant un essai, et cela inclut les formules hybrides exposées dans le tableau qui précède, sont présents dans la plupart des facultés sur le campus. Ils représentent d'ailleurs près de 70% (63/95) de tous les programmes de maîtrises sans mémoire. De façon plus spécifique, on constate qu'il y a 28 programmes où l'essai (seul) est obligatoire et 23 autres où il est jumelé à une autre activité (exemple : stage, projet d'intervention). On se rend compte également que certaines formules sont davantage prisées dans certaines facultés, c'est le cas

³ État de la situation de la maîtrise au Québec, Rapport déposé par le Comité ADESAQ sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec (partie 1), Septembre 2007.

⁴ Ce chiffre comprend les concentrations ou les majeures de la Maîtrise en administration des affaires.

⁵ Il existe également une formule stage et mémoire dont nous ne ferons pas état ici.

notamment à la Faculté des sciences de l'administration où l'on retrouve le plus grand nombre d'essai-stage et de projets d'intervention. Certaines formules hybrides ont aussi la cote dans plusieurs secteurs, c'est le cas de la maîtrise avec stage et essai que l'on retrouve dans au moins dix facultés.

Ces données indiquent la présence de toutes les combinaisons possibles autour des 3 formes connues d'activités de formation à la recherche (essai, stage et projet d'intervention) pour les programmes de maîtrise sans mémoire⁶. Elles confirment également la pertinence d'accorder une attention particulière à la formule essai, de loin la plus populaire.

2. La désignation, la composition et les objectifs des programmes de maîtrises sans mémoire à l'Université Laval

Dans un deuxième temps, nous avons examiné le cadre réglementaire ainsi que les descriptions générales se rapportant aux activités de recherche propres aux programmes de maîtrise sans mémoire.

L'Université Laval a fait le pari de la diversité à la fois dans la désignation et la composition des programmes de maîtrise sans mémoire, ainsi que dans le contenu des activités de formation de recherche proposées. Nous l'avons vu précédemment, cette ouverture a donné naissance à une très grande variété de formules conçues à l'image des besoins de formation propres à chaque domaine.

Dans le présent rapport, notre intention n'est pas de remettre en question cette orientation institutionnelle, mais bien de l'apprécier sous l'angle d'une cohérence d'ensemble des activités de 2^e cycle réunies autour de vocables et d'objectifs parfois semblables. Nous allons maintenant examiner à cet effet les 3 formes autour desquelles se déploient les activités de formation à la recherche proposées dans les programmes de maîtrises sans mémoire, l'intention étant ici de voir jusqu'à quel point elles sont définies clairement dans le discours institutionnel.

⁶ Aux fins de notre argumentation, il convient de signaler que nous avons laissé de côté des types particuliers de maîtrises sans mémoire. À titre d'exemple, mentionnons la maîtrise en musique avec récital, à la maîtrise en littérature d'expression anglaise et à certaines maîtrises dites professionnelles.

2.1 Les activités de formation à la recherche d'après le Règlement des études

Trois types d'activités d'initiation à la recherche sont définies dans le Règlement des études en rapport avec les maîtrises sans mémoire : l'essai, le rapport de stage et le rapport d'intervention (Règlement des études, articles 154, 155, édition du 1^{er} mai 2009). Elles s'inscrivent dans le cadre de ce que l'on décrit à l'article 147 comme une formation à la recherche: « Celle-ci est une démarche scientifique, littéraire, artistique ou professionnelle portant sur un sujet à l'intérieur d'un domaine du savoir. Elle peut prendre diverses formes et comporte un certain nombre de crédits. Dans certains domaines, selon la nature et l'objet de la recherche, la présentation des résultats de la recherche poursuivie dans le cadre d'un programme de maîtrise peut prendre d'autres formes : récital, exposition d'œuvres originales, film, etc.» (RE, article 147.)

2.1.1 L'essai

De façon plus spécifique, l'article 154 précise que la forme particulière de l'essai « ...permet à l'étudiant d'aborder un sujet lié à son projet d'études et de faire état de ses connaissances dans un domaine du savoir et de son aptitude à traiter systématiquement d'un sujet pertinent à ce domaine.»

L'essai est une activité initiale de formation à la recherche, elle amène l'étudiant à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche. L'essai défend une opinion, avance un point de vue, soutient une position. L'essai explore, examine et scrute un sujet, il ne prétend pas épuiser ledit sujet et n'apporte pas de démonstration complète. L'essai constitue l'aboutissement de l'ensemble du processus d'apprentissage. En conséquence, il convient de limiter sa production écrite et il se doit d'être de moindre ampleur que le mémoire. Un document de 40 à 60 pages est la norme généralement utilisée dans le cadre de plusieurs programmes de 2^e cycle. Le nombre de pages varie en fonction des objectifs à atteindre et du nombre de crédits rattachés à l'essai.

L'essai se présente généralement sous forme de rédaction d'un document traduisant une démarche scientifique. Il peut cependant se présenter sous une forme artistique

(recherche création) telle qu'un récital, une exposition d'œuvres originales, d'un film ou de toute autre expression artistique.

Le Règlement des études stipule à l'article 107 que « Tout programme de maîtrise doit comporter au moins un travail de rédaction témoignant de la capacité de l'étudiant à traiter, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité. Cette rédaction prend la forme : a) d'un mémoire b) d'un essai ou de tout autre type de rédaction dont on précise la nature dans la description du programme. On attribue à ce travail entre 6 et 15 crédits. »

OBJECTIFS-ESSAI

- approfondir la formation théorique ;
- intégrer les connaissances et habiletés acquises durant la formation ;
- démontrer une réflexion personnelle critique et systématique sur une problématique spécifique ;
- démontrer une rigueur dans l'analyse et dans les conclusions ;
- présenter, par écrit de façon claire et cohérente, l'examen d'un problème, d'un enjeu professionnel ou d'une question pratique ou théorique, liée à son domaine d'études, à l'aide des méthodes, des concepts ou des modèles étudiés.

En résumé, l'essai constitue une activité d'initiation à la recherche au sein de laquelle on défend une opinion, avance un point de vue, soutient une position, explore, examine et scrute un sujet.

2.1.2 Le rapport de stage

Le rapport de stage «constitue un travail de rédaction requis dans les programmes de maîtrise qui prévoient spécialement cette activité» (Règlement des études, article 155).

Le rapport de stage se présente comme une réflexion théorique ou analytique portant sur une question soulevée ou un problème rencontré en cours de stage. Il permet au stagiaire de faire de la recherche action. Le rapport de stage constitue l'aboutissement d'une intégration au milieu de travail.

Le rapport de stage constitue l'aboutissement d'un apprentissage en milieu de travail. Il y en a deux types selon le stage réalisé, professionnel ou spécialisé. Le rapport lié au stage professionnel se divise en deux parties : la première doit présenter l'organisme dans lequel le stage a été fait, le mandat qui a été confié au stagiaire et les tâches qu'il a effectivement réalisées. La deuxième partie comporte une réflexion théorique ou analytique suscitée par une question soulevée ou un problème rencontré en cours de stage. Quant au rapport découlant du stage spécialisé il se divise également en deux parties, la première vise à cerner le contexte dans lequel le stage est fait et, la deuxième sert à l'élaboration de la démarche intellectuelle dans le but de soutenir sa pratique ou ses interventions professionnelles.

Le rapport se doit d'être de moindre ampleur que l'essai puisque la démarche scientifique y est moins importante. Il convient de limiter la production écrite. Cette limite se situera entre 20 et 40 pages. Cette norme rejoint celle généralement utilisée présentement dans le cadre de plusieurs programmes de 2^e cycle offrant ce type de formation.

OBJECTIFS

- présenter par écrit de façon claire et cohérente une expérience professionnelle ou encore une question pratique ou théorique à partir de son expérience de stagiaire ;
- appliquer des concepts théoriques aux problèmes réels ;
- démontrer sa capacité à analyser et critiquer ses pratiques et celle de son milieu.

En résumé, le rapport de stage comporte une réflexion théorique ou analytique portant sur une question soulevée ou un problème rencontré en cours de stage.

2.1.3 Le rapport de projet d'intervention

Le rapport de projet d'intervention est un exercice écrit requis suite à une intervention professionnelle. Le Règlement des études précise à l'article 155 que «le rapport d'intervention professionnelle constitue un travail de rédaction requis dans les programmes de maîtrise qui prévoient spécialement cette activité.»

Ce rapport constitue un retour critique sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage et vise la poursuite d'une réflexion avancée sur un objet d'intervention. Il permet l'élaboration d'un plan d'intervention ou d'une analyse critique intégrant la multidisciplinarité de l'environnement. Le rapport d'intervention constitue soit l'aboutissement d'un apprentissage en milieu de travail ou soit l'aboutissement de l'étude théorique d'une problématique professionnelle liée au domaine de formation.

Le rapport de projet d'intervention est un document écrit lié à une intervention professionnelle. Il représente la dernière étape de la démarche d'intervention. Ce rapport doit faire état d'un problème ou d'une situation souhaitée, de l'analyse de sa critique et des solutions proposées. Le stagiaire doit démontrer sa capacité à analyser un contexte organisationnel, à poser un problème et à identifier et évaluer la ou les meilleures solutions. Le rapport du projet d'intervention peut faire l'objet d'une présentation orale devant des pairs voire à des personnes reliées à l'organisme d'accueil.

Le rapport de projet d'intervention étant de moindre ampleur qu'un essai, il convient d'en limiter la production écrite. Cette limite se situera entre 20 et 40 pages, norme qui rejoint celle généralement utilisée présentement dans le cadre de plusieurs programmes de 2^e cycle offrant ce cheminement.

OBJECTIFS

- acquérir des capacités de conceptualisation, d'analyse critique et d'évaluation d'une problématique dans le cadre d'un milieu de travail ou lié à une question théorique issue de l'environnement du domaine de formation ;
- développer sa capacité de réfléchir sur son action ou sur une problématique et, de faire évoluer la pratique dans le milieu d'intervention ou de permettre à un organisme de réfléchir ou de résoudre une problématique ;
- présenter par écrit, de façon claire et cohérente un problème, un enjeu professionnel ou une question pratique à l'aide des méthodes, des concepts ou des modèles étudiés au cours de sa scolarité ;
- produire un document adapté et utile au milieu visé par l'étude.

En résumé, le rapport de projet d'intervention constitue un retour critique sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage et vise la poursuite d'une réflexion avancée sur un objet d'intervention.

2.2 Les travaux du Comité des maîtrises sans mémoire

Les premiers échanges au sein du Comité des maîtrises sans mémoire (CMSM) ont porté sur la distinction entre le mémoire, l'essai, le rapport de stage et le rapport d'intervention. Après un examen attentif d'une synthèse des documents disponibles à cet effet, les membres parvinrent à conclure que les définitions proposées dans le Règlement des études distinguent de façon appropriée les éléments de contenu de chacune de ces productions écrites. À ce niveau, le langage institutionnel apparaît cohérent, significatif et compréhensible. De l'avis de tous, les responsables des programmes auraient avantage à examiner de plus près les paramètres énoncés dans le Règlement des études. Les membres du CMSM ont conclu, à l'instar des collègues consultés en 2007, que la confusion entre les genres était davantage présente entre le mémoire et l'essai lorsque ce dernier se voit attribué une valeur importante en termes de crédits. Ils ont également fait mention de la pertinence de distinguer plus clairement l'activité de formation (exemple : stage) du travail de production (exemple : essai), surtout dans le cas des formules hybrides de stage avec essai et d'essai-stage.

En examinant les différentes formules existantes sur le campus, les membres du CMSM ont souligné que les éléments de définition du Règlement des études sont «utilisés» avec une grande souplesse dans plusieurs programmes. Ils ont constaté, après avoir consulté les avis, sondages et rapports fournis en soutien à leur réflexion, que le poids variable des crédits alloués à l'essai (6 à 15 crédits) donne une marge manœuvre qui, non seulement rend imprécis le produit attendu, mais ouvre la porte à toutes sortes de formules plus ou moins comparables. Ils ont tenu toutefois à préciser que cela n'explique pas entièrement la taille disproportionnée des essais dans certains domaines, et l'orientation plus ou moins conforme à l'esprit des définitions fournies à propos des activités de recherche dans d'autres.

Après s'être interrogés longuement sur la signification de ces écarts et sur les pistes à suivre afin d'en diminuer l'impact, les membres du comité ont conclu qu'une étude

approfondie des objectifs formulés au sein des différents programmes de maîtrise sans mémoire permettrait de voir si des axes ou des orientations peuvent être dégagés selon les programmes et les domaines. Si tel était le cas, il serait alors possible de se concentrer sur les plus prometteuses, i.e. susceptibles de rendre plus cohérentes les activités de formation.

3. Des axes de formation dans les programmes de maîtrise sans mémoire

En troisième lieu, des axes de formation ont été précisés à partir des objectifs et des contenus accessibles dans les documents officiels.

L'analyse effectuée en 2008 à la Faculté des études supérieures, dans la foulée de la consultation menée en 2007, parvenait à identifier trois cheminements dans les programmes de maîtrise avec ou sans mémoire (FÉS. 28-03-2008, p. 9). Un cheminement «*Recherche*», un cheminement «*Recherche et intervention professionnelle*» et un cheminement «*Intervention*». L'exercice avait alors consisté à relier les différents types de programmes, avec ou sans mémoire, à l'une ou à l'autre de ces catégories. Celui-ci s'était avéré fructueux afin de repérer des orientations à partir des objectifs particuliers des différentes formules existantes. Par ailleurs, la distribution des types de programmes, en fonction du cheminement, renseignait peu sur les caractéristiques spécifiques des productions reliées aux maîtrises sans mémoire.

C'est ce qui nous a incités à reprendre la démarche, cette fois en utilisant comme point de départ des documents tirés du rapport interne produit en 2006 à l'École des arts visuels et des travaux effectués au sein des programmes de communication publique. Une démarche d'analyse du contenu et des objectifs de formation de ces programmes fut menée en parallèle avec les discussions en cours dans le cadre du comité des maîtrises sans mémoire. Elle permet de dégager trois axes⁷ de formation dans les programmes de maîtrise comportant un essai. Ces derniers correspondent grosso modo aux cheminements identifiés pour l'ensemble des programmes de maîtrise avec ou sans mémoire dans le document cité plus haut.

⁷ Des membres du CMSM ont préféré parler de «types de formation» ou encore de «cheminements» dans un sens analogue à celui évoqué dans le document de 2008.

Ainsi, les axes *Recherche*, *Analyse* et *Intervention* furent associés à chacun des programmes répertoriés. Pour ce faire, nous avons utilisé comme point de repère les références explicites à l'une ou l'autre de ces dimensions dans les documents officiels des programmes. Au terme de l'opération, les membres du CMSM en arrivaient aux regroupements suivants : des programmes étaient associés soit à une *maîtrise par la recherche*, à une *maîtrise par l'analyse* ou encore à une *maîtrise par l'intervention*. Plusieurs échanges ont pris place autour de l'identification de ces trois dimensions, les uns remettant en question la signification attribuée à l'axe recherche, les autres émettant des doutes sur les liens effectués avec les programmes. Quoiqu'il en soit, les regroupements effectués démontraient clairement la présence d'un axe «analyse» dans la grande majorité des objectifs de programme consultés.

La présence de la dimension «recherche» dans les essais est ce qui a causé le plus de surprise chez les membres du CMSM. L'analyse effectuée à la Faculté des études supérieures en décela les traces dans quelques programmes, notamment en Arts Visuels, en Droit (entreprise) et en Médecine Dentaire. Fait à noter, l'essai comporte une valeur appréciable de 15 crédits dans chacun de ces derniers, ce qui nous faisait dire que la présence de la dimension recherche s'aligne sur la logique suivante : plus l'essai est «lourd» en termes de crédits, plus ce dernier peut être qualifié de travail de recherche ou tout au moins s'inscrire dans ce que l'on nomme ici un axe de recherche. Cet énoncé semble se confirmer davantage dans les secteurs où la maîtrise est souvent identifiée comme étant terminale et où il n'y a effectivement pas de Ph.D.

Qu'en est-il des autres programmes offrant la maîtrise avec essai ? Dans les faits et pour l'ensemble du campus, plus de la moitié des programmes (28) offre une activité essai dont la valeur en crédits se situe entre 9 et 15, tandis que 23 programmes ont une activité de rédaction dont le nombre de crédits se limite à 6. À l'heure actuelle, les extrêmes cohabitent sous une même dénomination et inutile d'y revenir encore, le prix à payer pour cet écart semble considérable. Selon les membres du CMSM, l'écart entre 6 et 15 crédits pour un essai entretient la confusion. Pour certains, si la différence fondamentale entre les formes variées d'essai et un mémoire réside davantage dans un continuum aligné sur le nombre de crédits alloué plutôt que dans

une distinction plus formelle entre deux ou plusieurs genres, l'écart en question pourrait être la source principale de la dévalorisation des essais notée auparavant.

De l'avis des membres du Comité des maîtrises sans mémoire, la confusion semble exacerbée par la présence des deux phénomènes : d'abord par les nombreuses similitudes observées entre les objectifs de formation formulés pour les essais (peu importe la composition du programme et le domaine en cause), et ensuite à cause de la latitude permise par la réglementation quant au poids accordé à l'essai en termes de crédits. Dans les deux cas, c'est le caractère spécifique d'un essai, en fonction des différentes formules et par rapport au mémoire, qui est mis en cause.

Cela étant dit, on se rend compte que la majorité des programmes comporte une démarche d'analyse au sens des axes identifiés plus haut. Aux dires de tous, on aurait toutefois avantage à ce que les formules, peu importe le nombre de crédits attribués, se conforment davantage à la description du Règlement des études pour éviter toute confusion avec le mémoire.

Pour conclure, selon les membres du comité des maîtrises sans mémoire le caractère spécifique de l'essai serait davantage promulgué si : 1) le nombre de crédits accordé à l'essai était fixé à un minimum de 9 crédits et un maximum de 12, les autres formules de maîtrise sans mémoire étaient identifiées sous un autre vocable et 2) si un axe d'analyse, aligné sur la description fournie par le cadre réglementaire, était privilégié dans les objectifs des programmes de maîtrise avec essai.

En ce qui concerne la première proposition, nous avons déjà indiqué plus haut que 28 programmes sur un total de 51 ont déjà une activité essai de plus de 9 crédits, qu'elle soit jumelée ou non à d'autres activités, ce qui représente près de 60% d'entre eux. Compte tenu de ce qui précède, les membres du comité ont maintenu qu'il serait souhaitable que l'essai de 6 crédits soit remplacé par une activité que l'on pourrait nommer «Travail dirigé», dont la valeur pourrait être établie également à 6 crédits. Il va de soi que cette activité devrait faire l'objet d'une définition spécifique dans le Règlement des études. En ce qui concerne les maîtrises comprenant actuellement un essai de 15 crédits, on pourrait aménager, dans les programmes où

cela convient, un séminaire ou une activité de préparation de 3 crédits précédant l'essai de 12 crédits.

La seconde proposition entraînerait inévitablement une opération de clarification de la démarche proposée au niveau de l'essai dans certains programmes, le défi étant de le distinguer de façon plus claire avec le mémoire. Par ailleurs, il semble qu'aux yeux de tous, le fait de fixer un maximum de 12 crédits pour l'essai favoriserait cette distinction.

4. Vers une valorisation des maîtrises avec essai et de leur encadrement

La consultation menée auprès des responsables des études de 2^e cycle avait permis de constater que les programmes de maîtrises sans mémoire tireraient grandement profit d'une valorisation accrue de la formation offerte. Quelques moyens ont été suggérés dans le cadre des travaux du comité. En effet, dans les maîtrises sans mémoire, la personne responsable de l'encadrement académique et pédagogique de l'étudiant est connue sous le vocable de « conseiller ». Le statut et le rôle de ce conseiller sont décrits aux articles 214 et 215. Les articles 50, 77 et 91 se rapportent également au choix du conseiller dans le cadre d'un programme régulier et dans celui d'un programme sur mesure ainsi qu'à son identification dans le cadre de la description d'un programme. Aucun article ne précise que l'étudiant doit travailler sous la supervision dudit conseiller et le rôle de ce dernier est limité à une aide dans la réalisation du programme d'études, y compris l'essai ou tout autre travail de rédaction. Or, dans les faits le rôle du conseiller s'apparente davantage à celui d'un directeur de recherche quant à la facette liée à l'encadrement à accorder à un étudiant qui doit déposer, au terme de ses études, un travail de rédaction. Par conséquent, nous suggérons une révision des articles 50, 77, 91, 207, 214 et 215 en tenant compte du travail d'encadrement dévolu à celui que nous désignons actuellement comme étant un conseiller.

Cette suggestion invite à se pencher sur l'importance de la tâche d'encadrement et à trouver une solution qui permettrait la valorisation de l'effort professoral en regard de ce travail important. Or, si les bilans évoqués au début de ce rapport pointaient vers la nécessité de valoriser davantage les maîtrises avec essai et en particulier l'encadrement de ces derniers, les travaux du CMSM ont révélé la présence d'au

moins une exception à ce chapitre : les programmes de maîtrise sans mémoire de la Faculté des sciences de l'administration. En effet, les programmes regroupés au sein de cette faculté ne semblent pas souffrir d'un manque de valorisation. L'observation n'est pas banale, car rappelons que ces derniers regroupent non seulement plus de la moitié des étudiants inscrits dans des programmes de maîtrise sans mémoire, mais aussi la majorité des essais à 6 crédits. Cela confirme pour nous la nécessité de « stabiliser » à la hausse le nombre de crédits consacrés à l'essai.

Dans le cas d'une proposition allant dans le sens d'un essai ayant une valeur minimum de 9 crédits et d'un maximum de 12, le comité propose que le statut de la personne qui encadre les travaux passe de conseiller à « *Directeur de l'essai* ». Selon les membres du CMSM, il s'agit d'une mesure favorable à la valorisation de l'essai et de son encadrement.

5. Vers une désignation plus appropriée des programmes de maîtrise sans mémoire

Dans la foulée des échanges sur le caractère spécifique de l'essai, les membres du comité des maîtrises sans mémoire ont discuté longuement de la pertinence d'une désignation plus appropriée de ces programmes, à la recherche d'une alternative pour le grade de M.A. ou de M.Sc. Signalons que le choix des autres universités québécoises fut de scinder en deux groupes les types de maîtrises offerts : d'un côté les maîtrises recherche et de l'autre les « maîtrises cours » ou encore « maîtrises professionnelles ».

Tout en prenant en considération le choix institutionnel de la diversité, les membres du comité s'accordaient à dire que la dénomination des programmes de maîtrises sans mémoire devrait s'aligner sur les axes identifiés plus haut (maîtrise par la recherche, maîtrise par l'analyse, maîtrise par l'intervention). Les membres du comité ne sont toutefois pas parvenus à une proposition concrète satisfaisante pour une dénomination précise, jugeant que la première étape serait avant tout de reconnaître plus officiellement la pertinence d'un tel changement.

Recommandations

1. Que les objectifs énoncés dans les programmes avec essai soient précisés et alignés plus clairement sur les définitions proposées dans le Règlement des études.
2. Que les programmes avec essai comportant moins de 9 crédits soient identifiés comme des « *Travaux dirigés* ».
3. Que l'activité essai comporte dorénavant plus de 9 crédits et un maximum de 12.
4. Que l'activité essai s'inscrive essentiellement dans un axe d'analyse et qu'elle soit clairement retirée des activités de formation à la recherche (article 153).
5. Que le ou la responsable de l'encadrement d'un essai soit dorénavant identifié comme « *Directeur d'essai* ».
6. Que le rapport de stage ou d'intervention professionnelle soit défini comme activité de formation à l'intervention (article 154) et distingué à la fois des formations à la recherche et à l'analyse.
7. Que les comités de programmes se dotent d'une politique interne visant à définir les objectifs de formation de l'essai (voire du programme) et baliser l'ampleur de l'essai.

Sources de références

1. Article paru dans *Le Devoir*, cahier B et intitulé « Nouvelles maîtrises, » 24 septembre 2008.
2. *Avis de la Commission des affaires étudiantes – Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études*, Volet 2 « Persévérance et réussite aux 2^e et 3^e cycles », Conseil universitaire, 2 mars 2004.
3. Document « Analyse de la documentation relative aux essais » (document de travail non officiel), préparé par Eric Kavanagh et Jacynthe Roberge, hiver 2006.
4. Document « Consultation sur les programmes de maîtrise sans mémoire, Constats et perspectives », FÉS 28-03-2008.
5. Documents expédiés par les responsables facultaires à la FÉS suite à une cueillette de renseignements dans le cadre de la consultation sur les programmes de maîtrise sans mémoire, automne 2007.
6. Document « Valorisation des maîtrise sans mémoire, » document de travail (version 2), FÉS (FESD-05-161-2).
7. État de la situation de la maîtrise au Québec, *Rapport déposé par le Comité ADESAQ sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec (partie 1)*, Septembre 2007.
8. Règlement des études, version 1^{er} mai 2009.
9. Répertoire général des programmes et des cours, Études Supérieures, année 2008-2009.
10. Réponses au questionnaire adressé aux groupes de discussion dans le cadre de la consultation sur les programmes de maîtrise sans mémoire, automne 2007.
11. Sites des programmes de 2^e cycle de l'Université de Montréal, de l'Université d'Ottawa, de UBC, Colombie Britannique, de l'Université McGill.